5 sites au choix pour passer un examen de santé

Les examens de santé ont lieu dans les Centres d'examens de santé de Rennes et Saint-Brieuc selon votre préférence, avec l'accès à des antennes possible. Ils se déroulent sur la matinée.

RENNES
3 place du Colombier
02.23.44.00.44

SAINT-BRIEUC
2 rue Notre Dame
02.90.03.31.30

BREST
16 rue Mathieu Donnart
02.90.03.31.01

LANESTER
44 avenue François Billoux
02.90.03.31.05

QUIMPER
15 rue François Lemarié
02.90.03.31.14

A qui s'adresse l'examen de santé ?

L'examen de santé est proposé à tous les professionnels de santé bretons en activité, qu'ils soient libéraux ou salariés, en ville ou à l'hôpital.*

Avez-vous déclaré un médecin traitant ?

L'examen de santé est aussi l'occasion d'aborder le sujet du choix d'un médecin traitant « extérieur » pour vous soignants.

Un accès aux dépistages

Les Centres d'examens de santé vous offrent la possibilité de réaliser un frottis, de faire un test de dépistage d'hépatite B, C et de VIH en fonction de vos facteurs de risque.

*Le CROM, l'URPS, l'ARS et l'Assurance Maladie ont signé une convention de partenariat en 2016.

706/Cpam35/Sic/03-19

Et vous soignants, qui prend soin de vous ?

Un examen de santé complet et gratuit, en toute confidentialité, pour les professionnels de santé bretons est proposé à Rennes et Saint-Brieuc dans les Centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie.

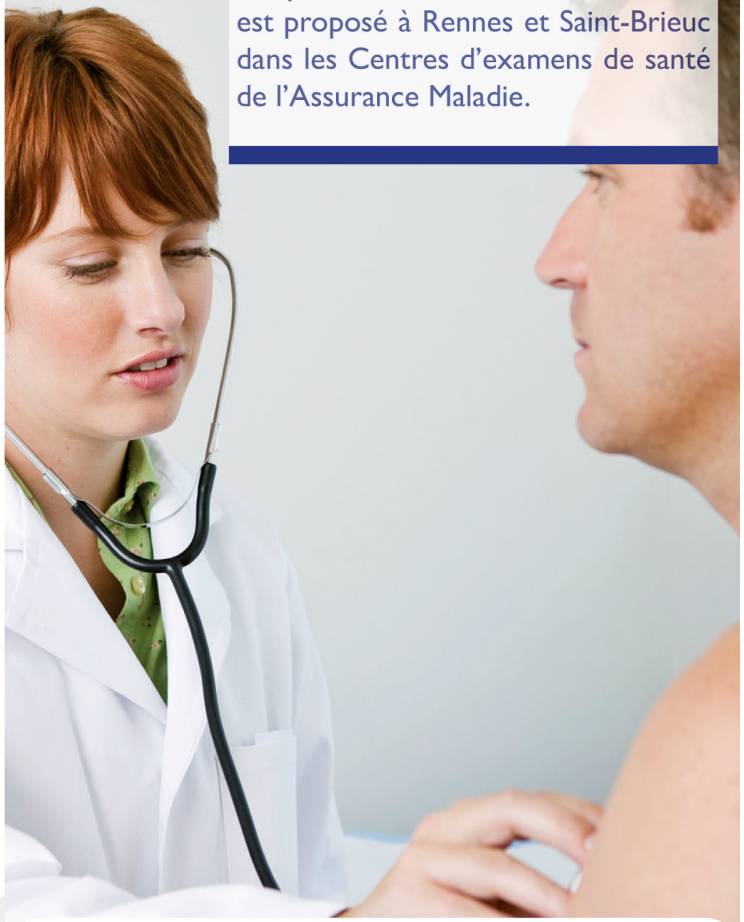

Sécurité sociale L'Assurance Maladie Région Bretagne
ars Agence Régionale de Santé Bretagne
urps mlb Médecins Libéraux Bretagne
Ordre des Médecins Conseil Régional de Bretagne

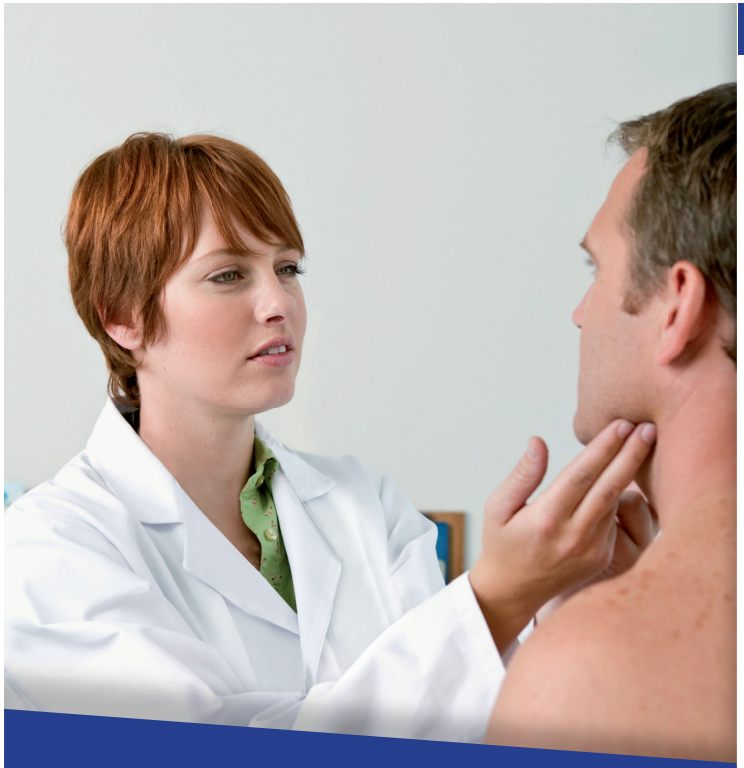

Un examen de santé, pourquoi est-ce important pour les soignants ?

Les soignants s'occupent de la santé de leurs patients mais peuvent parfois négliger la leur : surcharge de travail, manque de temps, fatigue, stress,etc.

Les Conseils régionaux des Ordres et les Unions régionales des professionnels de santé ont la volonté d'apporter une aide confraternelle aux professionnels de santé qui rencontrent des difficultés. Ils leur suggèrent notamment de réaliser un examen de santé complet et gratuit dans un des Centres d'examens de santé de l'Assurance Maladie.

Un moment pour faire le point sur votre santé…

L'examen de santé est un acte préventif personnalisé. En fonction de vos besoins, il comprend des examens cliniques et paracliniques, un questionnaire visant à prévenir de l'épuisement professionnel, une consultation et un entretien avec un médecin. Seul destinataire, les résultats du bilan de santé vous sont adressés par courrier.

Un temps d'échanges avec une équipe à votre écoute…

La rencontre avec un médecin est l'occasion d'exprimer vos préoccupations en matière de santé, d'évoquer votre mode de vie ou vos habitudes dans un cadre indépendant avec la garantie de confidentialité.
À chaque étape de l'examen, vous bénéficiez de conseils personnalisés.